



Réunion d'information

Prévention & Santé dans les métiers du bois – CAPEB 68

21 janvier 2026

Marc-Antoine DE MEYER – Conseiller en Prévention – OPPBT
ma.demeyer@oppbtp.fr
06.17.36.29.62



Carte d'identité

- Créé en 1947
- Organisme de prévention de la branche professionnelle du BTP
- Organisme paritaire
- Depuis 2008, les dispositions régissant l'OPPBTP sont intégrées dans le Code du travail aux articles R.4643-1 à R.4643-42.

The logo for OPPBTP, featuring the letters 'OPP' in red and 'BTP' in dark blue, all in a bold, sans-serif font.

Direction



Jérôme FOUGERON
Directeur Agence Grand Est
06.03.73.00.55
jerome.fougeron@oppbtp.fr



Marc DEMANGEAT
Adjoint au Directeur d'Agence
Secteur Alsace Moselle (57, 67, 68)
06.12.85.77.56
Marc.demangeat@oppbtp.fr



Stéphane GEORG
Adjoint au Directeur d'Agence
Secteur Lorraine Champagne Ardenne
(08, 10, 51, 52, 54, 55, 88)
06.12.66.86.12
stephane.georg@oppbtp.fr



Nadine BRICE
Maya BURKEL
Assistante d'Agence
06.23.06.39.29
nadine.brice@oppbtp.fr



Formation



Elsa ZANDONA
Formatrice
06.17.65.78.57
elsa.zandola@oppbtp.fr



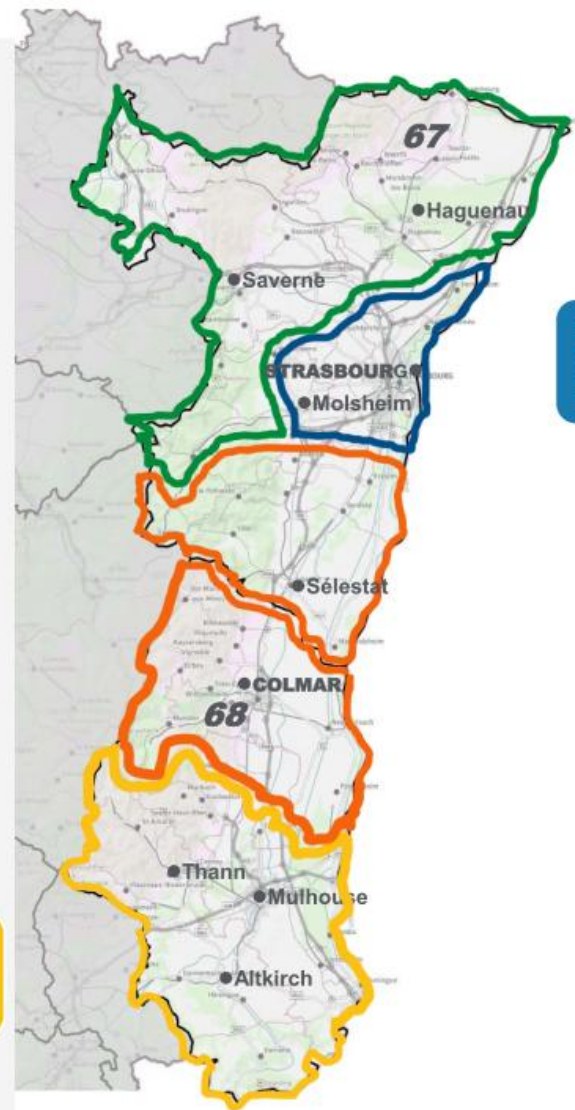
Nathalie GODEFROY
Gestionnaire de formation
06.24.11.13.11
nathalie.godefroy@oppbtp.fr



Florian WALK
Conseiller Prévention 67
06.17.36.33.15
florian.walk@oppbtp.fr



Olivier ANDREOLI
Conseiller Prévention 68
06.17.36.30.89
Olivier.andreoli@oppbtp.fr



Laurie ZIMMER
Conseiller Prévention 67
06.17.36.30.41
laurie.zimmer@oppbtp.fr



Marc-Antoine DE MEYER
Conseiller Prévention 67-68
06.17.36.29.62
ma.demeyer@oppbtp.fr

Comment faire pour se protéger des poussières de bois ?

Comment se protéger ? selon les Principes Généraux de Prévention

Eviter le risque :

- Privilégier la préfabrication des éléments bois en atelier ou en usine,



Mur ossature bois réalisé en usine

Comment se protéger ? selon les Principes Généraux de Prévention

Evaluer le risque :

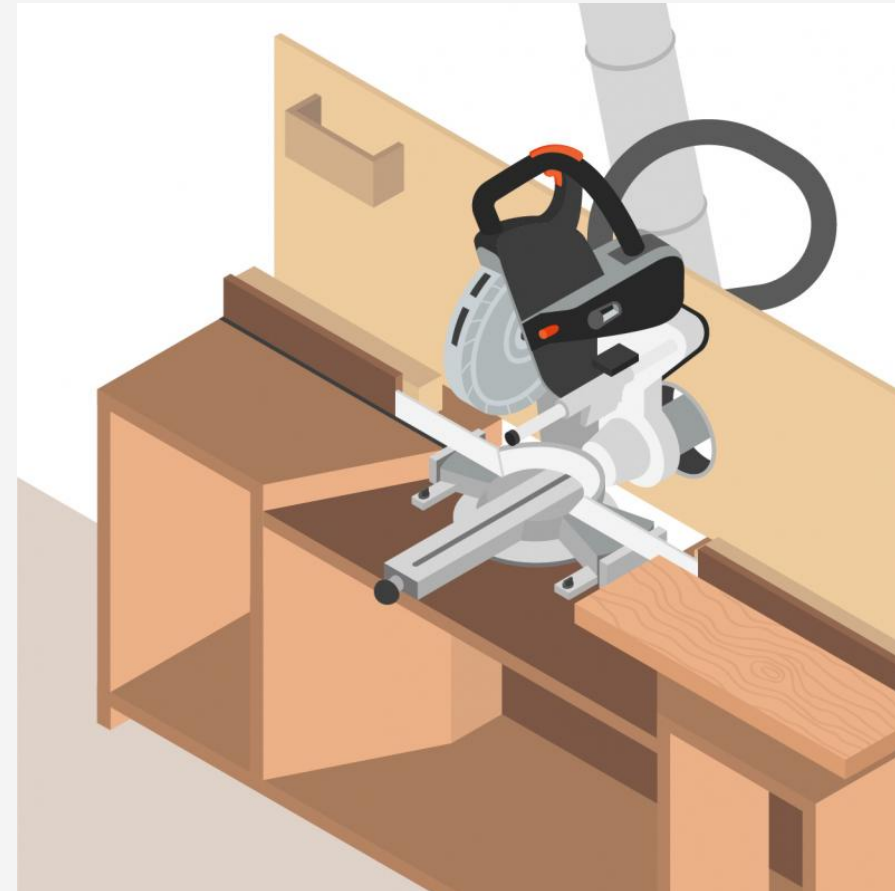
- Réaliser des mesures d'empoussièrement
- Inclure le risque dans les modes opératoires, le PPSPS, le Document Unique, etc



Comment se protéger ? selon les Principes Généraux de Prévention

Combattre le risque à la source :

- Aspiration avec captage à la source



Privilégier les systèmes d'aspiration intégrés.

Comment se protéger ? selon les Principes Généraux de Prévention

Privilégier les protections collectives :

Organiser la zone de travail

- Une **zone d'accès restreint** (et balisée le cas échéant) peut être disponible pour ne pas exposer les autres salariés ;
- L'environnement et l'espace de travail sont rangés ;
- L'espace de travail est **bien aéré voire ventilé** ;



Comment se protéger ? selon les Principes Généraux de Prévention

Privilégier les protections collectives :

Nettoyer régulièrement son poste de travail

Avec un aspirateur adapté : équipé d'un filtre de classe M



Type de poussières	Classe de poussières selon la norme EN 60335-2-69
Poussières avec valeur limite d'exposition > 1 mg/m³	L
Poussières avec valeur limite d'exposition ≥ 0,1 mg/m³ et < 1 mg/m³, poussières de bois	M
Poussières avec valeur limite d'exposition < 0,1 mg/m³, poussières cancérogènes, poussières chargées d'agents pathogènes	H

L = low ; M = medium ; H = high



Un outil bien entretenu est un outil qui générera moins de poussières.

Comment se protéger ? selon les Principes Généraux de Prévention

A l'aide de protections individuelles :

Celles-ci sont toujours à porter en complément des autres mesures.



Donner les instructions adaptées aux travailleurs :

Former et informer les opérateurs exposés, y compris les salariés chargés de la maintenance ou du nettoyage.

Comment se protéger ?

Quelques outils :

Fiches outils « Utilisation en sécurité – machines bois » :

1. Scie à format
2. Scie à ruban
3. Dégauchisseuse
4. Toupie
5. Mortaiseuse à chaîne
6. Scie à panneaux verticale
7. Raboteuse
8. Scie à onglet
9. Perceuse multibroche
10. Centre d'usinage à commande numérique
11. Tenonneuse
12. Déligneuse
13. Scie à panneaux horizontale
14. Corroyeuse
15. Ponceuse calibreuse
16. Ponceuse à bande
17. Plaqueuse de chant

Scie radiale

Les points clés pour travailler en sécurité

EPI



- Ne pas porter de bijoux ni de vêtements amples.
- Porter un masque FFP2 si l'aspiration à la source est insuffisante.
- Utiliser des gants adaptés à l'activité.



Avant l'usinage

- Vérifiez que tous les carters sont en place et que l'aspiration fonctionne correctement.
- Assurez-vous que toutes les protections complémentaires (chasse-main) sont en place.
- Utilisez une ou plusieurs servantes si nécessaire.
- Vérifiez le bon état général de l'outil (affûtage).
- Vérifiez la bonne adéquation de la lame avec la tâche à réaliser (tronçonnage, pastilles à angle d'attaque négatif...).
- Enlevez toutes les pièces étrangères (clous, agrafes...).
- Assurez-vous qu'aucune personne ne se trouve à proximité.

Une fois la machine allumée, laissez la lame atteindre sa vitesse de coupe.

Utilisez un aspirateur de classe M, pas de balai ni de soufflette.



Pendant l'usinage

- Plaquez fermement la pièce à tronçonner contre le guide ou les butées si la machine ne dispose pas de bloqueur intégré.
- N'usinez pas plusieurs pièces en même temps, *a fortiori* si elles n'ont pas la même dimension.
- Gardez les mains distantes de la lame.
- Remettez la scie dans sa position d'origine avant de changer de pièce de bois ou d'enlever les chutes.

En cas de dysfonctionnement de la machine, coupez immédiatement le contact et prévenez la personne chargée de la maintenance.

Après l'usinage (mise hors tension)

- Lorsque vous avez terminé votre usinage, coupez correctement le contact, nettoyez la machine et libérez l'espace de travail.

Personne chargée de la maintenance

Personne(s) autorisée(s) à utiliser la machine

Personne chargée de la sécurité

EN CAS D'URGENCE
téléphonez au :



18 112 15

Pompiers Centre d'appels secours Samu

ou au centre SOS Mains le plus proche.

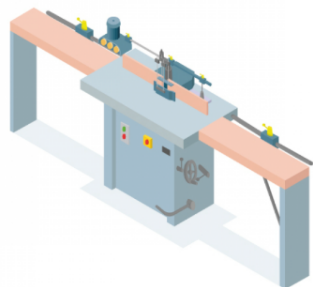
UTILISATION EN SÉCURITÉ | MACHINES BOIS

OPPBTP

Comment se protéger ?

Quelques outils :

Des solutions chantiers, solution grand angle ou prévention et performance



💡 Grand angle

16 juin 2025

Travailler en sécurité sur une toupie : règles d'utilisation et équipements complémentaires

D'un usage courant dans les ateliers de menuiserie et de charpente (même si on peut en trouver de manière plus occasionnelle sur les...



💡 Prévention et performance

11 décembre 2023

Poussières de bois : réduire l'exposition grâce au système d'aspiration haute dépression

Cette entreprise de menuiserie spécialisée dans le sur-mesure a investi dans un nouveau système d'aspiration haute dépression plus...



💡 Chantier

27 février 2023

Ateliers de construction bois : amener l'air comprimé, l'électricité et l'aspiration au poste ...

Le bras multi-énergies Pharaon fournit aux professionnels du bois l'électricité, l'aspiration et l'air comprimé dont ils ont besoin sur une...

Les autres risques

Les autres risques

Le bruit



Les produits chimiques



Les chutes

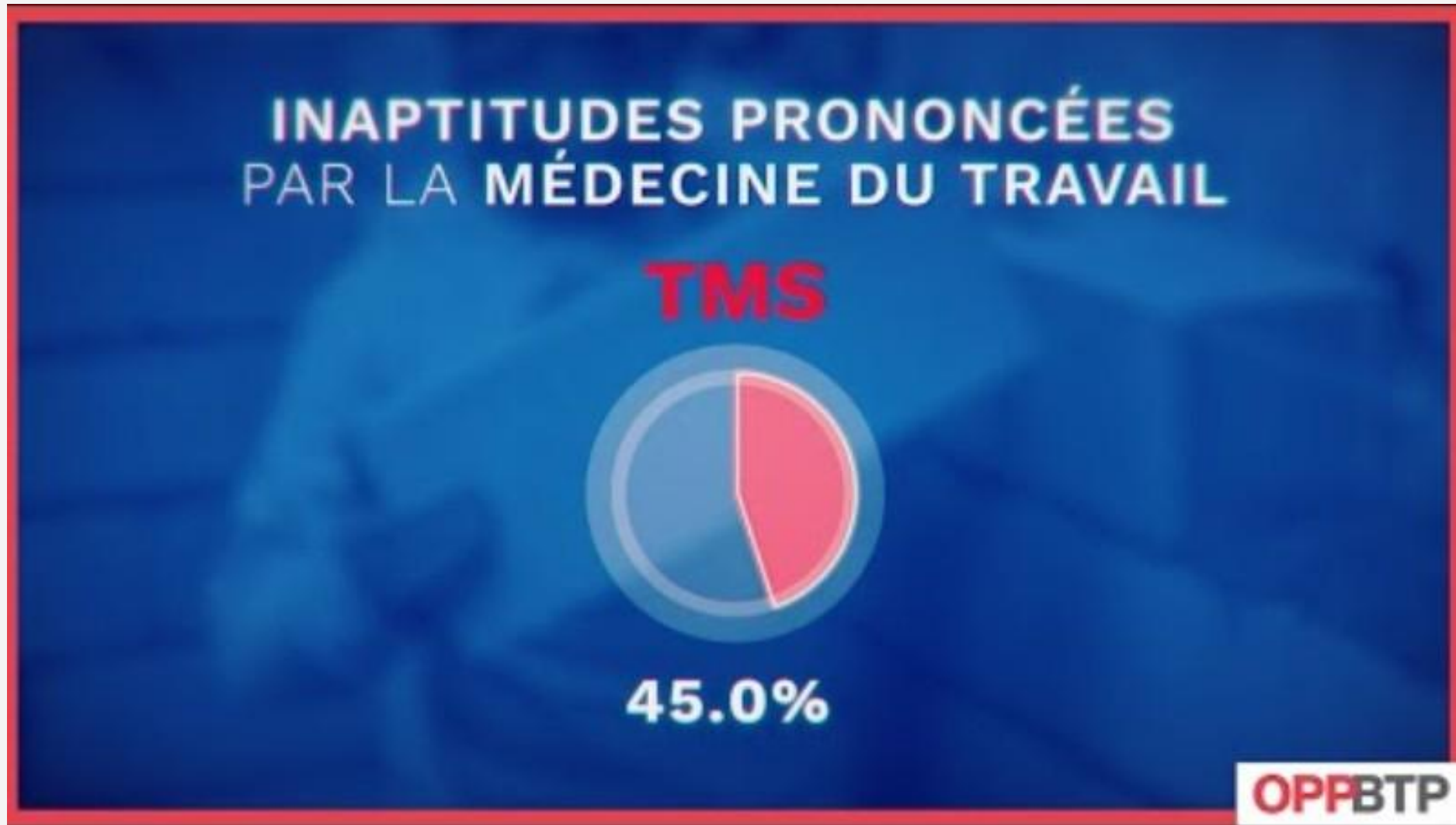


Les coupures



Les TMS

TMS ?



Le FIPU

Création du FIPU

Créé dans le cadre de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 portant réforme des retraites, le **fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (Fipu)** est un **fonds public** rattaché à la commission des **accidents du travail** et des **maladies professionnelles** (CAT-MP) de la Caisse nationale d'assurance maladie (**Cnam**).

Attractivité des
métiers du BTP

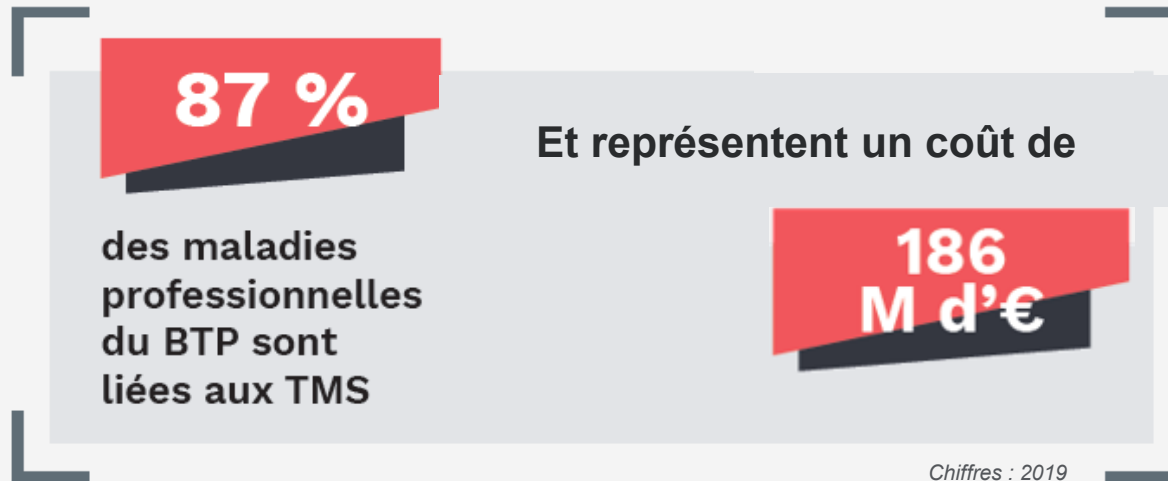
LA PREVENTION *de l'usure professionnelle*
UN ENJEU MAJEUR pour le BTP

Allongement de la
durée du travail

Le fonds est disponible depuis le **18/03/2024**.

Objectif du FIPU

Réduire l'exposition aux risques dits ergonomiques et liés à des contraintes physiques marquées, dans une **démarche d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé des salariés.**



- 1 les manutentions manuelles de charges,
- 2 les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations,
- 3 les vibrations mécaniques.

Les entreprises au cœur du dispositif



Les entreprises, pour le financement d'équipements, de formations, de diagnostics, d'aménagements de poste dans la cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle, de frais de personnel dédié à la mise en œuvre d'actions financées par le fonds (Art. R. 251-6-4 du code de la Sécurité Sociale), d'actions de sensibilisation à destination de leurs salariés.



Les **organismes de prévention des branches**, ayant conclu une convention avec la Cnam, pour le financement d'actions de sensibilisation et de prévention des risques professionnels (art. D. 221-50 du code de la Sécurité Sociale).

Les demandes de subvention FIPU

Pour qui?

Toutes les entreprises sont potentiellement éligibles sans critère de taille, avec une priorité toutefois donnée aux plus petites, avec 70 % de l'allocation de crédits destinée aux entreprises de moins de 50 salariés.

Toutefois, certains critères d'éligibilité ont été établis :

- Relever du régime général de la Sécurité Sociale ;
- Adhérer à ou disposer d'un service de prévention et de santé au travail (SPST) ;
- Ayant réalisé et mis à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Ayant informé ses instances représentatives du personnel, lorsqu'elle en a ;
- Ne faisant pas l'objet d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire ;
- N'ayant pas de contrat de prévention en cours ou clos depuis moins de deux ans ;
- Être à jour de ses cotisations sociales auprès de l'URSSAF.

Pour quoi?

- La subvention pour la prévention des risques ergonomiques permet de financer :

Des actions de prévention comme des diagnostics ergonomiques, des **formations**, et l'achat d'équipements.

Des actions de sensibilisation et de communication comme la création d'infographies (affiches, modes opératoires) pour la prévention des risques ergonomiques, documentation... ou l'organisation d'événementiels internes de sensibilisation aux risques ergonomiques (frais de logistiques, frais de prestation de type animation/préparation/bilan externe par un prestataire).

Pour quoi?

- La subvention pour la prévention des risques ergonomiques permet de financer :

Des aménagements de poste dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle en participant au financement de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail d'un salarié s'inscrivant dans un projet de transition professionnelle en lien avec la médecine du travail.

Des frais de personnels dédiés à la prévention des risques ergonomiques avec une participation forfaitaire au financement des frais de personnel d'un collaborateur, en CDD ou en CDI, dédié à la prévention des risques ergonomiques.

Pour quoi?

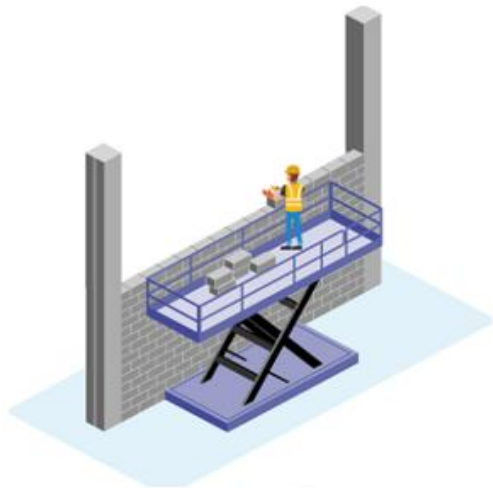
- Retrouvez la liste des équipements concernés, des formations référencées... :
(Nous vous invitons à consulter ce lien, les éléments évoluent régulièrement.)

Sur le site AMELI :

<https://www.ameli.fr/haut-rhin/entreprise/sante-travail/prevention/aides-financieres/subventions-1-50-salaries/prevention-risques-ergonomiques/presentation-generale>

Ces subventions peuvent concerner tout matériel de la liste acheté à partir du **1er janvier 2026** (fourniture de la facture acquittée obligatoire)

Pour quoi?



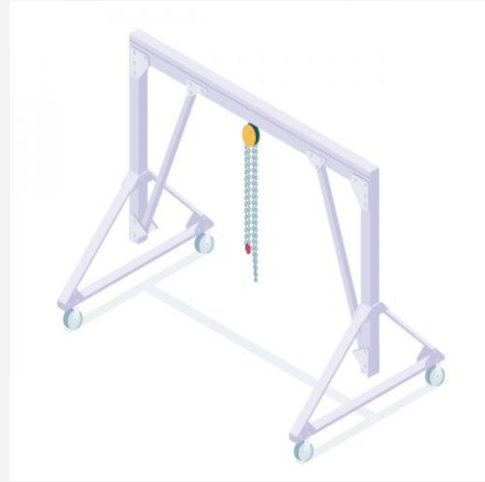
- Equipements de transfert
- Equipements roulants
- Equipements de travail réglables en hauteur
- Equipements spécifiques



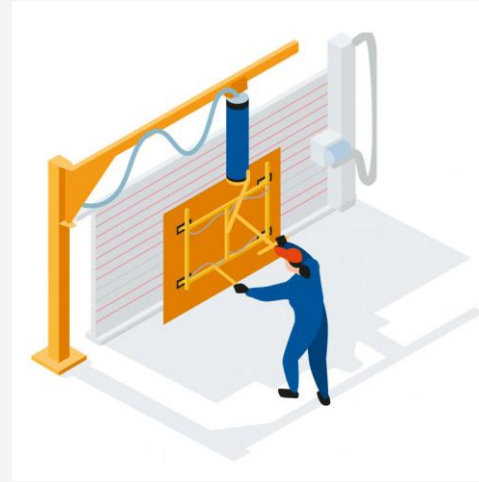
Equipements de transfert



Potence de levage fixe



Portiques et ponts roulant –
2T max



Palonniers, préhenseurs et
tubes de levage



Monte-charge

Equipements roulants

- Transpalettes électriques
- Tracteurs pousseurs et timons électriques
- Roues motorisées
- Diabes monte-escaliers électriques
- Brouettes électriques



Combien?

- L'entreprise pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 70 % des investissements réalisés dans la limite :
 - d'un plafond fixé par type d'investissement pour la période 2024-2027 ;
 - d'un plafond maximal par entreprise pour la période 2024-2027, défini selon la taille de l'entreprise.
- Le montant minimum de subvention est de 1000 euros.
- L'entreprise pourra joindre plusieurs factures à sa demande pour atteindre ce plancher.

Types d'investissement	Plafond par type d'investissement	Plafond entreprises de moins de 200 salariés	Plafond entreprises de plus de 200 salariés
Actions de prévention équipements, diagnostics, formations	25 000 €	75 000 €	25 000 €
Actions de sensibilisation Infographies, affiches ou événementiel en interne	25 000 €		
Aménagements de poste	25 000 €		
Salaires de préventeurs	Forfait de 8 235 €		

(Nous vous invitons à consulter ce lien, les éléments évoluent régulièrement.)

Sur le site AMELI :

<https://www.ameli.fr/haut-rhin/entreprise/sante-travail/prevention/aides-financieres/subventions-1-50-salaries/prevention-risques-ergonomiques/presentation-generale>

Comment?

- Faites-vous accompagner :



L'OPPBTP peut accompagner toutes les entreprises du BTP adhérentes CI BTP à organiser des actions de prévention des risques ergonomiques et **vous guider dans l'élaboration de votre dossier de subvention.**

Accompagner les entreprises



C'est une **belle opportunité** pour **passer à l'action** et bénéficier d'un **accompagnement de proximité sur mesure avec son conseiller en prévention de l'OPPBTP.**

Amélioration de la
qualité de vie
globale des
salariés

Réduction des
accidents du
travail et des
maladies
professionnelles

Réduction des
coûts liés à
l'absentéisme et
aux arrêts de
travail

Amélioration de la
productivité

Amélioration de la
satisfaction et de
la fidélité des
salariés

Accompagner les entreprises

Soutien aux entreprises avec la **réalisation d'accompagnements personnalisés** comprenant :

- ✓ un diagnostic
- ✓ Et/ou des conseils d'action, comme par exemple
 - Réunion d'information sur les TMS
 - Diagnostic approfondi sur chantier/atelier
 - Mise à jour DU (via atelier collectif ou web atelier)
 - Aide à la constitution d'un dossier de subvention
 - **Aide à la Démarche d'Amélioration des Postes de Travail (ADAPT)** qui permet de travailler à partir des situations de travail de l'entreprise (photos, vidéos ou descriptif de la tâche réelle)
- ✓ Et/ou des formations



Toutes les informations

Où retrouver toutes ces informations et suivre les évolutions du dispositif?

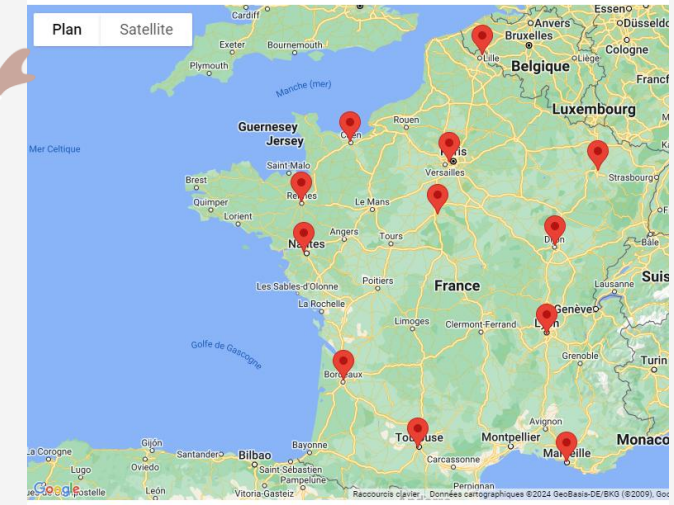


The screenshot shows the PRÉVENTIONBTP website. The top navigation bar includes links for 'Sur les chantiers', 'Dans l'entreprise', 'Formation', 'Actualités', 'Ressources' (highlighted with a red circle), and 'Mon espace' (highlighted with a red circle). Below the navigation bar, there's a section titled 'Toutes nos ressources' with a description of the resources available. Underneath, there's a section 'Les boîtes à outils' with four categories: 'TMS : les aides du Fipu' (highlighted with a red circle), 'Bruit sur les chantiers', 'Chutes de hauteur', and 'Risqué routier'. Below this, there's a section 'Prévention des TMS sur vos chantiers : profitez des aides financières du Fipu' with a detailed description of the Fipu fund and its purpose. At the bottom, there are five buttons: 'Qu'est-ce que le Fipu?', 'Se faire accompagner par l'OPPBTP', 'Les équipements subventionnés', 'Faire sa demande de subvention', and 'Prévention des TMS : les outils'.



Nos équipes

L'OPPBTP est composé de 365 collaborateurs, répartis dans 12 agences régionales, qui agissent dans différents domaines d'expertise : la formation, le conseil, l'information, l'ingénierie... Experts, disponibles et réactifs, les collaborateurs de l'OPPBTP accompagnent les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.



 **Dialoguez en direct avec nos experts**

L'incontournable : notre site www.preventionbtp.fr

← → ↻

🔒 preventionbtp.fr

🔗 ☆ 🧭 ⚙️ 📱

👤 S

⋮

PRÉVENTIONBTP

Un service OPPBTP

🏗️ Sur les chantiers

📁 Dans l'entreprise

🎓 Formation

📰 Actualités

Ressources

Mon espace ▼

Améliorer la sécurité, c'est augmenter les performances de votre entreprise.

Découvrez informations, solutions et outils pratiques pour améliorer concrètement la santé et la sécurité sur les chantiers et dans l'entreprise.

Recherchez un ou plusieurs mots-clés

🔍

📖

Vous êtes un expert de la prévention ?

Explorez toutes nos ressources

• Risques

TMS : lancement d'une grande campagne pour mobiliser les entreprises du BTP

En savoir plus

Jallatte

SYNERGY

LA PREMIÈRE COLLECTION
OUTDOOR À RESTITUTION D'ÉNERGIE

🔗

Dialoguez en direct avec nos experts

Une agence en ligne



PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Sur les chantiers Dans l'entreprise Formation Actualités Ressources Mon espace

Recherchez un ou plusieurs mots-clés

[Toutes nos ressources](#) > [Outil](#) > Obtenez une réponse immédiate à vos questions avec PréventionBTP en direct

Outil

Obtenez une réponse immédiate à vos questions avec PréventionBTP en direct

Vous avez une question qui concerne la sécurité de votre chantier ? Vous avez besoin d'un conseil rapide sur une situation de travail ou de vérifier une règle ? Obtenez une réponse immédiate à vos questions sécurité et prévention grâce à nos experts OPPBTP.

Date de mise à jour : 23 nov. 2022

PréventionBTP
En direct

Informations

Date de parution	novembre 2022
Date de mise à jour	23/11/2022
Collection	Outils en ligne

En lien

[Dialoguez avec nos experts](#)

[Voir toutes les questions](#)

[Toutes nos questions sur le document](#)

[Dialoguez en direct avec nos experts](#)

Sur chaque page de notre site

PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Retrouvez notre **Agence en ligne**



“

Le service de chat avec un conseiller (disponible sur preventionbtp.fr) permet d'avoir une réponse précise rapidement. Si celle-ci ne peut être donnée tout de suite en chat, elle est transmise à un référent qui traite le sujet. On gagne en fiabilité face au client, car preventionbtp.fr nous fournit des éléments probants et factuels. La réglementation est complexe dans le BTP, et encore plus dans mon métier.

Frédéric Vandecasteele – Dirigeant de l'entreprise de Charpente-couverture Gueranger (72)

La prévention en poche



En cas d'urgence

Appel d'urgence, géolocalisation, bonnes pratiques



Vérification

Échafaudage, Engin, Véhicules...



Accueil de personnel

Livret d'accueil simplifié, fiche des EPI recommandés



Agence en ligne

Contacteur un conseiller par téléphone ou tchat



PreventionBTP.fr

Questions/Réponse, liens vers du contenu spécialisé

Téléchargez notre appli



OPPBTP

Organisme Professionnel de Prévention
du Bâtiment et des Travaux Publics

preventionbtp.fr

